



Section Syndicale CGT CSC DE SAINT GILLES

**RECLAMATIONS DP DU VENDREDI 23 FEVRIER
2018**

2018-02-382 : **Résultats de l'intéressement collectif** : 855 € brut au lieu de 1330 € maximum ce qui fait une perte pour les salariés de 455 €, encore une fois les économies se font sur le dos des salariés.

Pour rappel le groupe carrefour a réalisé 1 Milliard d'euros de bénéfices, a touché 400 Millions € d'exonérations de cotisations sociales et a reversé 400 Millions € de dividendes aux actionnaires pour l'année 2017.

Les résultats de l'intéressement collectif du site de Saint Gilles sont le reflet du mauvais management et des mauvaises décisions prises par la direction, ainsi que le nombre trop important d'intérimaires tout au long de l'année, selon les mois 330 intérimaires.

Pour toutes ces raisons la CGT réitère la même demande qu'en réunion CE, de l'octroi aux salariés d'une **prime exceptionnelle compensatoire de 400 €** pour leur investissement tout au long de l'année. « **Ce n'est pas le problème des salariés de satisfaire les actionnaires** »

2018-02-383 : **Quelles seront les conséquences à l'annonce du PDG Alexandre Bompard du groupe carrefour d'un plan de restructuration qui est un plan social déguisé pour engraisser encore plus les actionnaires, les salariés attendent des réponses.**

- L'automatisation des entrepôts a été annoncée, est-ce que notre site est concerné et combien d'emplois seront menacés ?
- Veillez nous communiquer pour le site de Saint Gilles quelles seront les réductions de coûts demandés pour la logistique.
- Quel est le nombre de magasins ex dia que nous allons perdre et quels sont les volumes ?
- Bompard s'est engagé à reclasser les salariés ex dia des magasins qui ferment, allez-vous geler les embauches ?
- La direction est-elle en capacité de reclasser les salariés ex dia sur le site comme cela a été fait avec les salariés ex erteco ?
- Nous salariés de la logistique avons des craintes d'être presté comme cela s'est passé il y a quelques années pour 7 entrepôts du groupe et de perdre tous nos acquis, qu'avez-vous à dire aux salariés ?

2018-02-384 : **Grilles de productivités préparateurs** :

- Surveillez-vous des salariés à leur insu, par l'intermédiaire de la vocale ?
- Contrôlez-vous les préparateurs de commande qui n'ont pas une productivité supérieure à 150 colis/h ?
- La CGT réitère sa demande à la direction de nous communiquer nominativement pour les 220 préparateurs, le nombre d'heures travaillées en préparation ces 3 derniers mois par bannières, nombres d'heures en polyvalences, cela nous permettra d'avoir une analyse

pointue sur les résultats des productivités.

c) Quoique vous en pensiez, les préparateurs ont du mal à atteindre les quotas demandés, il leur faut redoubler d'effort, quitte à être au bord de l'épuisement pour y arriver sans compter les risques d'accidents du travail.

La CGT demande une nouvelle fois l'ouverture d'une négociation de toutes les grilles de productivités.

2018-02-385 : a) Quand il n'y a pas assez de volumes à traiter les salariés ont la possibilité de poser, **sauf les caristes polyvalents**, la CGT pense que vous pourriez-vous faire différemment en leur acceptant de poser et par cascade proposer aux préparateurs polyvalents qui restent de prendre leur place, qu'en pensez-vous ?

b) Il y a de plus en plus de manquants dans les allées et malgré cela vous réduisez considérablement le nombre de polyvalents c'est illogique.

La CGT demande aux responsables d'être vigilants en mettant le nombre suffisant de polyvalents pour pallier aux attentes trop importantes des préparateurs.

c) Quand allez-vous tenir les engagements que vous prenez lors des réunion DP, à savoir que les caristes polyvalents doivent tourner dans les zones à l'identique que les titulaires ?

2018-02-386 : La CGT demande l'embauches d'intérimaires et de CDD dès le mois de mars 2018, au minimum 50 personnes, sinon nous serons dans l'obligation une nouvelle fois de faire intervenir l'Inspection du Travail.

2018-02-387 : **Procédure des manquants** : a) Un représentant de la CGT est intervenu auprès de Monsieur Diogon qui n'était pas au courant, pour dénoncer une nouvelle procédure mise en place qui pénalisait fortement les préparateurs, cette procédure a été arrêtée.

b) La CGT se pose la question si certains encadrants n'outrepasseraient pas leur fonction en prenant des décisions sans en avertir le REX et qui sont nuisibles aux préparateurs ?

c) Ou est-ce une nouvelle fois une tentative de la direction d'essayer de gratter quelques euros, en faisant baisser les productivités des préparateurs ?

2018-02-388 : **Formations** : Pourriez-vous adresser les convocations pour le Caces au moins une semaine à l'avance voir deux semaines à l'avance, pour que les salariés puissent s'organiser avant la formation ?

2018-02-389 : a) **Service transport** : a) Comment se fait-il qu'il y ait depuis des mois des intérimaires au chargement, alors que des chargeurs que la CGT a demandé à faire titulariser font de la préparation du fait de leurs nouveaux contrats et malgré que depuis 2014 ils ne faisaient que du chargement ?

b) Nous demandons que ces personnes réintègrent le chargement à la place des intérimaires qui eux peuvent faire de la préparation.

c) Des chargeurs titulaires se plaignent que malgré qu'ils en fassent la demande systématiquement, on ne leur permet pas de pouvoir basculer dans l'équipe de nuit, pour ces raisons nous demandons la mise en place d'un roulement équitable pour éviter des tensions dans ce service.

d) Des CDI qui ont été formés au poste de chargeur ne comprennent pas qu'il y ait des intérimaires à ce poste, nous demandons de privilégier en priorité ces salariés.

2018-02-390 : Les jours de **PIEC** (35h), varient en fonction du temps de présence du salarié, une minoration est-elle appliquée dans le cas d'un accident de travail ?

2018-02-391 : **Application de la Convention Collective et régularisation des salariés en postes depuis plus de 6 mois** :

Des salariés occupent un poste différent de celui de leur libellé emploi depuis longtemps, pour ces raisons comme cela s'est fait sur le site de Salon de Provence, la CGT demande la régularisation des salariés aux postes de retour, pilotes, etc.... Dès le mois de mars 2018.

2018-02-392 : En cas de départ avec les pompiers où ambulance vers l'hôpital, dans les autres établissements la direction prend en charge les frais de taxi, pour ces raisons nous demandons à la direction de négocier avec des entreprises de taxi le coût de la prise en charge du salarié.

2018-02-393 : La CGT demande à la direction de s'expliquer sur des décisions prises concernant les préparateurs caristes qui n'avaient pas passer leur recyclage caces 5 en ne les faisant pas monter sur un clark pendant des jours voir des semaines, mais à contrario vous avez laissé travailler des préparateurs avec leur chariot malgré qu'ils n'aient pas fait le recyclage ?

2018-02-394 : Deux salariés ont fait le choix de démissionner de leur poste, leur ancienneté varie entre 7 et 15 ans, la CGT dénonce le manque de respect de la direction vis-à-vis de ces salariés pour les raisons suivantes.

a) Les salariés n'ont pas été reçus par la RH ou la direction, cela ne nous étonne pas de votre part, soi-disant les salariés sont vos collaborateurs nous en avons eu un exemple quand un salarié qui avait plus de 20 ans d'ancienneté est décédé, ni la direction, ni la RH étaient présents à l'enterrement, nous attendons avec impatience votre réponse à cette question.

b) **Rappel de la loi** : Le solde de tout compte est établi par l'employeur à l'issue de la procédure de licenciement. Dans le cas où le salarié effectue son préavis, **il doit être remis à la fin de la période de préavis soit le dernier jour du contrat**, nous osons espérer que vous respecterez cela !

2018-02-395 : a) La CGT demande à la direction de cesser de pénaliser les préparateurs parce qu'ils n'atteignent pas les minimas en productivité, en ne leur faisant pas faire de polyvalence cariste.

Rappel : En théorie la polyvalence doit permettre aux salariés d'être soulagé du poste qu'ils occupent, ce n'est pas le cas pour les polyvalents caristes qui sont soumis à productivité par rapport à d'autres polyvalences qui ne sont pas soumises à productivité.

2018-02-396 : La CGT vous interpelle une dernière fois concernant certains pilotes de l'équipe d'après-midi qui outrepassent leur fonction en parlant mal aux salariés, nous demandons que cela cesse immédiatement.

2018-02-397 : La CGT pense que le suivi des intérimaires devrait être accentué, une semaine ce n'est pas suffisant pour qu'ils puissent assimiler toutes les procédures, qu'en pensez-vous ?

2018-02-398 : Dans l'équipe du matin il y a au minimum 2 encadrants qui tournent dans l'entrepôt pour régler les problèmes, pour quelle raison cela ne se fait que très rarement ou pas du tout selon les jours dans l'équipe d'après-midi ?

2018-02-399 : a) Comment se fait-il que lors des journées où les volumes sont bas, les préparateurs sont pénalisés en étant bloqué en support 1 ?

b) **Polyvalence cariste** : Quand il y a peu de volumes à traiter les polyvalents sont pénalisés, il leur est demandé de badger en acheminement, ce qui les impacts sur leur nombre d'heures travaillées en tant que cariste, pour ces raisons nous demandons à la direction de cesser de les faire badger en acheminement.

2018-02-400 : a) **Service préparation** : Des salariés se plaignent que la polyvalence n'est pas équitable, pourquoi ne pas faire un planning de roulement qui serait consultable ?

b) Pourriez-vous résoudre rapidement la perte de temps qu'occasionne la distribution des talkmans ?

c) Quand allez-vous trouver une solution pour l'attribution des chariots de préparations ?

d) Les préparateurs se plaignent quand en début de poste ils commencent en préparation et ½ plus tard ont leur demande de sortir en tache annexe, ce qui les pénalisent sur leur productivité, pourriez-vous planifier ces polyvalences dès le début du poste ?

e) Un préparateur s'est vu reproché par un responsable du matin Monsieur Courmes, le fait qu'il partait avec 2 batteries pour le talkman, nous demandons à ce responsable d'avoir un peu de bon sens, ce n'est pas pour son plaisir que le préparateur fait ça, c'est que les batteries ne tiennent pas la charge.

f) Faites un rappel concernant le filmage dans les allées

2018-02-401 : **Postes à risques** :

Pour quelle raison le service qualité n'a pas été identifié comme un poste à risque ?

2018-02-402 : **Service qualité** : Tous les débuts de mois ce service rencontre les mêmes problèmes, en l'occurrence le traitement des palettes d'alcools au pondéral, serait-il possible de mieux gérer cela ?

2018-02-403 : Les années passent et se ressemblent une nouvelle fois en semaine à 38H00 il n'y a pas de travail, la CGT demande une nouvelle fois qu'au lieu de planifier des semaines à 38H00, **de faire effectuer aux salariés concernés 3 minutes par jour.**

2018-02-404 : Les boxs dans l'allée 62 vont être réimplantés, la logique voudrait qu'ils soient implantés côté réception en face des filmeuses, nous en avons discuté avec les caristes concernés, quelle est votre position ?

2018-02-405 : a) Des palettes avec des colis lourds dans l'allée 65 ne sont pas rehaussées, pourriez-vous faire le nécessaire.

b) Problème récurrent de certains emballages fragiles qui génère de la casse, pourriez-vous remonter ce problème aux fournisseurs.

2018-02-406 : A chaque entretien individuel les salariés font des souhaits de formation en interne, comment se fait-il qu'elles ne soient jamais prises en compte ?

2018-02-407 : Certains représentants des autres organisations syndicales de l'équipe d'après-midi ne préparent plus, serait-ce un privilège qui leur aient octroyé pour leur collaboration avec la direction ?

2018-02-408 : **Service emballage** : Monsieur Mas EP est parti à la retraite, allez-vous nommer à sa place un cariste de ce service employé principal ?

b) Comment la direction peut demander aux caristes de ce service qu'en plus de leurs tâches habituelles, ils ont l'obligation de faire les tâches que Monsieur Mas faisait, nous demandons qu'il y ait une personne supplémentaire pour le remplacer.

2018-02-409 : a) Pourriez-vous faire réviser tous les roulements des clarks ainsi que les sièges et les faire changer si nécessaire.

b) Nous demandons plus de réactivité pour réparer les terminaux des clarks, une semaine c'est trop long.

b) Pourriez-vous rajouter des poubelles dans certaines allées, comme cela été prévu ?

2018-02-410 : a) Nous avons identifié 110 casiers vident dans les vestiaires, pour ces raisons une nouvelle fois nous vous demandons que les intérimaires ne se changent pas dans le couloir en leur proposant ces casiers.

b) Veuillez rajouter des bancs.

2018-02-411 : Dans l'équipe d'après-midi le référent est en arrêt maladie, veuillez prendre vos dispositions pour que les salariés concernés aient temporairement un autre référent.

2018-02-412 : Veuillez tenir vos engagements à ce que les préparatrices de commande ne préparent pas d'alcool.

2018-02-413 : Veuillez nous communiquer la date de la prochaine session cariste

2018-02-414 : **Embauches** : Les contrats des intérimaires se terminent le 3 mars, la signature de leur contrat CDI est prévue le 1 er mars 2018, nous vous demandons de ne les faire signer que le 4 mars ce qui leur permettra de ne pas perdre leurs IFM, nous vous en remercions.

Les Délégués du personnel CGT : P. CASANOVA / D. MADEIRA

Délégué Syndical : J. FOUQUE